

**Commune de Notre Dame de Bondeville**  
Centre Communal d'Action Sociale  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Conseil d'Administration du 13 février 2023**

*Le lundi 13 février deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du vendredi 27 janvier deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.*

Nombre de membres : en exercice : 11    Présents : 6    votants : 7

**Etaient Présents :**

Myriam MULOT, présidente,  
Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Louissette LECOQ, Philippe RICHIER,  
représentants le Conseil Municipal,  
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses,

**Absent Excusé :**

Dominique BARNET ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL, représentant les personnes handicapées,

Mme Louissette LECOQ est désignée secrétaire de séance.

**2023-04**

**Convention Cadre Ville - CCAS**  
**Convention de mutualisation de service et de moyens**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-8 et les articles R.123-1 à R.123-8 ;

**Considérant** les missions transversales menées par les CCAS, notamment dans le domaine de la politique de la ville ;

**Considérant** qu'il y a lieu de fixer et de clarifier, par voie de convention, le champ d'intervention du CCAS et la mutualisation de service et de moyens, au titre de l'intérêt public et de l'atteinte des objectifs fixés ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,  
Par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Autorise Madame la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à signer la convention-cadre et la convention de mutualisation de service et de moyens avec la Mairie.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.*

Affiché le

La Présidente du CCAS

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20230217-2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

